



Electro Mobility Materials Europe – SAS
43 rue d'Armagnac CS 72072
33088 Bordeaux Cedex

FICHE TECHNIQUE RELATIVE AU CHOIX D'IMPLANTATION SUR LE SITE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE PAREMPUYRE-BLANQUEFORT – BORDEAUX MÉTROPOLE – RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

Si quelques sites ont aussi été visités en Europe, c'est avant tout la volonté d'une implantation en France qui a guidé les recherches.

Les critères suivants ont notamment été pris en compte au moment de l'analyse :

- 1. Surface disponible :** Le terrain doit couvrir une trentaine d'hectares, si possible d'un seul tenant avec un potentiel d'activité industrielle, et doit permettre de prendre en compte la gestion des risques industriels et de limiter les impacts environnementaux liés à son implantation.
- 2. Logistique maritime et multimodale :** Afin de limiter le recours aux camions, le terrain doit être proche d'une voie navigable et d'infrastructures portuaires pour permettre de faire transiter l'essentiel des approvisionnements et des produits finis par voie maritime. Le port doit comporter un terminal ferroviaire.
- 3. Accès à l'eau et à l'électricité :** Le site doit pouvoir disposer de possibilités de raccordement à des équipements de viabilité de bonne capacité et techniquement envisageables.
- 4. Bassin d'emploi :** Le site doit être localisé sur un territoire attractif et en capacité de fournir une partie des futurs emplois au bon niveau de compétences.
- 5. Écosystème industriel :** Le site doit avoir accès à un tissu économique et industriel cohérent lui permettant de développer des partenariats et de mettre en place un réseau de sous-traitants.
- 6. Soutiens institutionnels :** Le projet doit être cohérent avec les politiques de développement économiques locales de soutien au développement des nouvelles filières industrielles de la mobilité bas carbone.

Liste des sites étudiés et écartés :

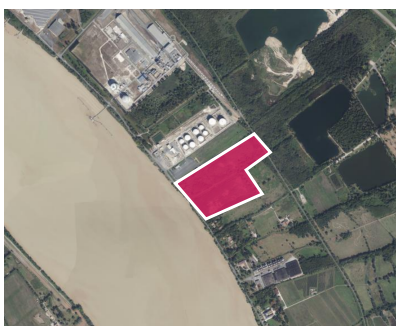
L'identification d'un terrain susceptible de répondre à l'ensemble des critères du projet EMME a été dès l'origine un point crucial et stratégique. La prospection pour trouver le terrain idoine a démarré en 2023 a été conduite en parallèle du développement industriel du projet. Elle a dans un premier temps été menée à l'échelle nationale. Plusieurs pistes ont été successivement étudiées mais se sont révélées infructueuses :

- Un site de **50 hectares** sur la zone industrialo-portuaire de **Dunkerque (59)** : Le terrain nécessitait d'importants travaux de réhabilitation et de dépollution. Sa logistique terrestre n'était pas adaptée (quai container trop éloigné). In fine, le site s'est avéré non disponible du fait de sa préemption pour d'autres projets industriels.
- Un site de **20 hectares** sur la zone industrialo portuaire de **Le Havre – Sandouville (76)** : La proximité d'une cimenterie et la taille du site ne permettait pas d'intégrer la totalité de la chaîne de production.
- Un site de 12 hectares localisé au sein de l'emprise de la raffinerie de Nyrstar à **Auby (59)**. Ce site n'a pas été retenu car il était de taille insuffisante, enclavé dans des installations historiques. L'implantation de EMME était également en concurrence avec l'installation de capacités de production d'énergie renouvelables.
- Un site dans la Zone industrielle de de **Lacq (64)** : non retenu car il n'offrait pas d'un seul tenant la surface nécessaire et présentait de nombreux défis logistiques (longs transports terrestres d'acheminement des matières premières fortement émetteurs de CO2 incompatibles avec les objectifs de réduction de carbone du projet).

L'opportunité de s'implanter sur les secteurs industrialo-portuaires du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) a ensuite été étudiée plus particulièrement. En effet, au regard de son rôle déterminant dans les transitions économiques écologiques du territoire, le GPBM a recherché les différentes offres par terminal, qu'elles soient foncières ou immobilières, pouvant répondre aux caractéristiques du projet EMME. Ces démarches se sont conclues par le choix du site de Grattequina sur les communes de Parempuyre et Blanquefort.

Les terrains alternatifs susceptibles d'accueillir des activités portuaires et industrialo-portuaires sur le domaine du GPMB qui ont été étudiés mais non retenus sont les suivants ;

a. Ambès (33) :



Site de **14 hectares** sur la zone industrialo-portuaire.
Le site présente une bonne desserte routière et ferroviaire.
Le terrain est en zone constructible destinée à l'industrie et à la plateforme logistique.
Un appontement existe mais est déjà utilisé par un autre opérateur.

b. Bassens (33) :



Site de **38 hectares** sur la zone industrialo-portuaire.
Le site présente une desserte routière et ferroviaire.
Seuls 8 hectares sont classés en zone constructible et 21 hectares sont classés en zone naturelle **et en zone non constructible au PPRI**.
Le site est à proximité d'un dépôt pétrolier.

a supprimé: .

c. Verdon-sur-Mer (33)

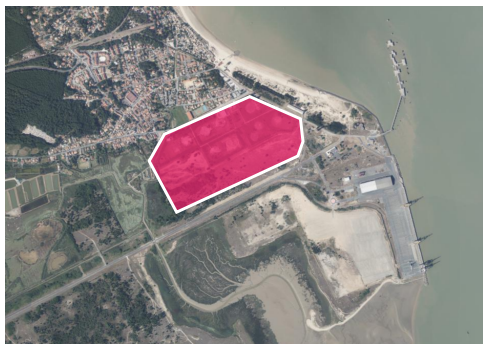


Site de **23 hectares sur 37 hectares** après étude et divisé en deux parties.
Une bonne desserte routière et ferroviaire.
La présence d'un appontement et d'un quai existant et à proximité.
Un bon équipement du terrain (réseaux, électricité...).

Le terrain est déjà artificialisé.

La surface du site n'est pas suffisante.

d. Verdon-sur-Mer (33)



Site de **45 hectares** (dont 25 hectares déjà attribués pour une centrale photovoltaïque après étude)

Une bonne desserte routière et ferroviaire.

La présence d'un appontement et d'un quai existant et à proximité.

Un bon équipement du terrain (réseaux, électricité...).

Le terrain est déjà artificialisé.

La surface du site n'est pas suffisante.

a mis en forme : Retrait : Gauche : 1,75 cm, Première ligne : 0 cm

Les critères décisifs pour le site de **Parempuyre** :

1. Surface disponible :

Le site sis sur **l'infrastructure industrialo-portuaire** de Parempuyre représente une superficie d'environ 33 hectares d'un seul tenant. Ce foncier, propriété du Grand Port Maritime de Bordeaux a vocation à être développé pour des activités industrialo-portuaires.

L'identification d'enjeux environnementaux sur les emprises à urbaniser a conduit EMME à engager des démarches et des études complémentaires pour vérifier la faisabilité technique et environnementale de son projet.

Les premières conclusions de l'analyse des risques ont confirmé la pertinence de la localisation et de la taille du site de Grattequina pour prévenir les risques industriels par la mise en œuvre de l'ensemble des barrières de sécurité : bassin de rétentions, éloignement de zone de stockage, séparation des produits...

Les études hydrauliques ont permis de confirmer la faisabilité d'implanter l'entreprise EMME sur le site de Grattequina en assurant une protection du risque d'inondation.

L'implantation de EMME sera sans conséquences pour les riverains en cas d'inondation et la plateforme du projet restera au-dessus du niveau de l'eau, y compris dans les hypothèses les plus pessimistes étudiées. Une étude technique complète sur ce thème sera mise à la disposition du public et des institutions, de même que la contre-expertise effectuée par le cabinet hollandais CDR au mois de juillet 2024 qui confirme une mise en sécurité des installations même dans les scénarii les plus extrêmes.

Les enjeux de biodiversité et de préservation des milieux naturels présents sur le site de Grattequina réduisent les possibilités d'urbaniser le site mais n'apparaissent pas rédhibitoire avec la réalisation du projet. Après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction, l'emprise foncière disponible reste suffisante et répond aux besoins de l'entreprise.

Pour accompagner son implantation, plus de 25 hectares de terrains limitrophes serviront aux programmes de compensation environnementale. Un plan de gestion sur trente ans garantira la qualité du programme d'enrichissement de leur biodiversité.

2. Logistique :

L'infrastructure industrialo-portuaire de Parempuyre, dont le quai et la plateforme ont été modernisés en 2014 par le GPMB à hauteur de 14 millions d'euros, permettrait le transport des matières premières et produits finis par voies maritime.

Cette infrastructure offre toutes les caractéristiques permettant d'effectuer des opérations de chargement sécurisées.

Une desserte hebdomadaire de porte-containers opérée par CMA CGM existe déjà avec le terminal de Bassens à proximité. Si le volume de containers transportés pour nos activités rajoutera à terme 20% au taux de remplissage actuel des bateaux, il n'y aura pour autant pas d'augmentation des fréquences de rotation existantes.

a supprimé: Grattequina

a supprimé: les communes

a supprimé:

a supprimé: et Blanquefort

Le terminal de Bassens présente les avantages d'un hub intermodal, en particulier une connexion feroutage et des capacités de stockages tampons pour une optimisation de flux logistiques.

Des synergies industrielles sont possibles avec les acteurs économiques présents sur la presqu'île (stockage, logistique, maintenance)

3. Accès aux réseaux

Localiser l'activité en France, c'est bénéficier d'un mix énergétique peu carboné (grâce à la part de la production nucléaire et d'ENR), permettant ainsi de rendre cette étape fortement moins émettrice de CO₂ que si elle était réalisée en Asie.

La production nécessitera à terme 179 000 MWh par an (l'équivalent de 0,5% de la production annuelle d'un réacteur de 900 MWe¹), un raccordement RTE au réseau est planifié pour 2027.

L'utilisation d'eau dans le process oriente aussi ce type d'unités de conversions à s'implanter proche de points d'accès à l'eau.

Lors des recherches, la proximité du site avec la Garonne répondait à ce point.

C'est finalement la station d'épuration de Blanquefort voisine de 5 km qui fournira les 100m³/h d'eau nécessaires (à peu près 10% des rejets de la STEP), sous réserve des autorisations administratives nécessaires.

4. Main d'œuvre qualifiée

500 emplois seront créés dont 200 en direct par EMME et de nombreux sous-traitants spécialisés seront nécessaires : les ressources de formation et les filières de spécialité nécessitent un effort public privé conséquent sur un bassin de taille critique.

La métropole de Bordeaux est reconnue comme l'un des bassins les plus attractifs de France pour l'emploi².

1/3 des emplois finaux du site concerneront des opérateurs et 2/3 des encadrants et des emplois qualifiés.

Nos plans de formation et de recrutement s'appuient sur BATTENA, initiative de la Région, visant à développer des formations sur l'ensemble des métiers de la filière batterie pour répondre aux besoins croissants des industries locales. Nos premières actions sont prévues au second semestre 2025.

¹ Un réacteur de 900 MWe produit en moyenne chaque mois 500 000 MWh, source EDF en Chiffres

² Etude Odoxa Novembre 2023

5. Écosystème industriel

S'il existe déjà à proximité de nombreuses industries qui pourraient être des partenaires (traitements de déchets complexes, matériaux de construction, clients de nos co-produits...), la région est aussi particulièrement dynamique sur la filière batterie.

Les nombreuses industries et pôles de recherches en matériaux pour batteries existants (ACC, CEA-Tech, SAFT, ARKEMA, SOLVAY, ORANO ...) sont des atouts majeurs du choix d'implantation. Bordeaux Métropole

6. Soutiens institutionnels

Au niveau national, le projet est reconnu d'envergure nationale et européenne, d'intérêt général majeur par arrêté ministériel 31 mai 2024. Il est inscrit sur la liste des projets faisant exception au principe de zéro artificialisation nette. Il a aussi été sélectionné par le gouvernement lors du sommet Choose France du 13 mai 2024.

Au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine, le Président M. Alain Rousset a reconnu officiellement l'intérêt du projet qui s'inscrit dans une politique de soutien de long terme de la filière régionale des batteries.